

Le sacristain foudroyé

Texte de Patrick Massiasse

De tous temps les orages ont été un fléau pour nos campagnes et, devant ces déchaînements de la nature, le paysan ne peut qu'assister impuissant aux ravages des trombes d'eau, de la grêle, voire de la foudre. Notre XXI^e siècle, moderne et organisé, fort de ses multiples technologies, s'avère cependant incapable de maîtriser les humeurs de la météo, alors imaginons, à l'approche de l'orage, l'angoisse, le désarroi de nos ancêtres dont la survie dépendait de leurs récoltes.

Dans cette société où la foi et la superstition se mêlaient étroitement une seule ressource subsistait pour faire face : l'appel à la clémence divine, que ce soit par la prière ou par une pratique que j'ignorais et dont je vous fais part aujourd'hui.

Le plus ancien registre paroissial de Pérignat contient une mention qui m'a longtemps laissé perplexe :

« Jean Canoy fust tué par le fouldre le septiesme jour du mois d aoust 1674 environ dix heures du soir en sonnant les cloches pour le temps en qualité de sacraistain. »

Je rends grâce, entre parenthèses, au Curé de l'époque d'avoir systématiquement indiqué les causes de décès chaque fois qu'une de ses ouailles trépassait sans avoir eu le temps de recevoir les derniers sacrements. Ces mentions sont très instructives.

Pourquoi donc notre sacristain sonnait-il les cloches à 10 heures du soir ? L'expression « *pour le temps* » pouvait laisser penser au premier abord à un rapport avec l'heure : s'agissait-il de la dernière sonnerie avant le coucher ? du signal de la prière du soir ?

La réponse me fut donnée à la lecture de l'ouvrage de Legrand d'Aussy * relatant son voyage en Auvergne à la veille de la Révolution, dans lequel, tout en malmenant copieusement la région et ses habitants, il nous fournit une moisson d'observations et de témoignages. Parmi ceux-ci nous apprenons qu'en Auvergne, à l'instar du reste de la France, il était coutume de sonner toutes les cloches des villages aux premiers coups de tonnerre. Si l'on en croit la mention du Curé de Pérignat cette coutume semblait donc être déjà en vigueur au XVII^e siècle.

Dans les années 1780 le Parlement de Paris avait rendu un arrêt pour mettre fin à cette pratique « *trop souvent dangereuse* » ; l'accident de notre sacristain était donc encore monnaie courante un siècle plus tard. Ceci laisserait par ailleurs sous-entendre qu'une grande partie des clochers, tant au XVII^e qu'au XVIII^e siècle, étaient à ciel ouvert.

Pour illustrer l'attachement de la population à cette pratique Legrand d'Aussy nous indique, en parlant du Parlement dont l'arrêt resta lettre morte :

« Il avait défendu de sonner les cloches en tems d'orage ; et tous les villages d'Auvergne sonnaient, comme auparavant. J'ajoute même que si un curé eût pris sur lui de vouloir faire observer la loi, et que par hasard la foudre eût tombé sur le lieu, on l'eût accusé du malheur, et qu'il aurait couru les plus grands risques. Il est vrai que malgré les sonneries, elle ne tombait pas moins, et qu'elle n'en éclatait même que plus souvent ; mais, si tu fais, sur cet objet, quelque remarque au paysan, il te répondra qu'on n'a pas sonné assez tôt, ou assez fort ; et il n'en sera que plus acharné à sonner une autre fois. »

Ainsi s'explique la mort de Jean Canoy, sacristain foudroyé en 1674.

* *« Voyage fait en 1787-1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne »* par Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy.